

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mai 2023

LIMITER CONTAMINATION PAR POLYFLUOROALKYLES ET PERFLUOROALKYLES -
(N° 1156)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CD46

présenté par
M. Taupiac, rapporteur
à l'amendement n° CD19 de M. Thierry

APRÈS L'ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« potables »

substituer au mot :

« contrôle »

les mots :

« inclut le contrôle de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.